

LE VINGT-HUIT JUIN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT-DEUX JUIN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS.

PRESENTS : M. RIO, Mme FABRY, M. PLAUTIN, M. PIOT, Mme BRUEL, M. VAN LEYNSEELE, Mme PENA, Mme MAURIN, M. HIVIN, M. TREPRAU, M. BRUGUIERE, Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme BIANCO CHAINE, Mme FERRAI, M. BLANCHARD, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE, M. ROBIN, Mme MYSONA, M. BOISSEAU, M. THEOL, M. FONTVIEILLE, Mme OMS, Mme VESSIOT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. QUINTIN donne procuration à Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme MOUGIN donne procuration à M. VAN LEYNSEELE, M. LEFEVRE donne procuration à M. RIO, M. WALCZAK donne procuration à Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE, Mme RIMBERT donne procuration à Mme FABRY, M. CADIOU donne procuration à M. PLAUTIN, Mme ROLLAND donne procuration à Mme BRUEL, M. DE BOISGELIN donne procuration à Mme MYSONA, M. SIGAUD donne procuration à M. BRUGUIERE, Mme RANAIVO donne procuration à M. PIOT.

Mme Véronique FABRY a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Appel à projet Street Art - Réalisation de la 3^{ème} œuvre

La Commune de Saint-Jean-de-Védas souhaite poursuivre la création d'un parcours d'art urbain au sein de ses rues à travers des fresques murales. Deux œuvres ont été réalisées par des artistes de Street Art :

- En 2022 : fresque sur le pignon de la maison située 7 rue de l'église réalisée par l'artiste SanckoBlack
- En 2023 : fresque sur la façade du Presbytère réalisée par l'artiste Jonnystyle

Il est proposé le lancement d'un appel à projet pour la réalisation d'une 3^{ème} fresque en 2024 sur la façade de la Maison des Associations (côté parking).

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur un nouvel appel à projet et :

- D'APPROUVER l'appel à projet pour la réalisation de la 3^{ème} œuvre,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette délibération par :

- 29 voix pour,
- 1 voix contre (M. THEOL)
- 3 abstentions (Mme MYSONA, Mme OMS, M. DE BOISGELIN).

Véronique FABRY
Secrétaire de séance

François RIO
Maire de Saint-Jean-de-Védas



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 30/6/2023
et de sa publication le 30/6/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours par courrier ou via le site internet www.telerecours.fr devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.